



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORSE DU SUD

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°2A-2020-008

PUBLIÉ LE 15 JANVIER 2020

# Sommaire

## **Direction des Politiques Publiques et des Collectivités Locales**

2A-2019-11-27-004 - Liste d'aptitude commissaires enquêteurs 2A (2 pages)

Page 3

Direction des Politiques Publiques et des Collectivités  
Locales

2A-2019-11-27-004

Liste d'aptitude commissaires enquêteurs 2A

*Liste d'aptitude commissaires enquêteurs Corse du Sud année 2020*



COMMISSION DEPARTEMENTALE  
CHARGÉE D'ÉTABLIR LA LISTE D'APTITUDE  
AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

**Liste départementale d'aptitude**  
**aux fonctions de commissaire-enquêteur pour l'année 2020**

**Le président de la commission départementale chargée d'établir  
la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur,**

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-4 et R. 123-34 à R. 123-43 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2A-2018-08-07-001 du 07 août 2018 portant composition de la commission départementale chargée de l'établissement de la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;

Vu les délibérations de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur, lors de sa séance du 19 novembre 2019 ;

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pour l'année 2020, la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur est arrêtée ainsi qu'il suit :

|   |
|---|
| <b>Madame Marie-Céline BATTESTI-PIERRE</b> , directrice territoriale, coordinatrice de projets urbains de la mairie d'Ajaccio |
| <b>Madame Carole BOUCHER</b> , chargée de mission à la communauté d'agglomération du pays Ajaccien,                           |
| <b>Madame Jocelyne BUJOLI</b> , experte immobilière   |
| <b>Monsieur Laurent CALVET</b> , ingénieur en chef de la fonction publique territoriale (retraité)                            |
| <b>Madame Marie-Christine CIANELLI</b> , urbaniste  |
| <b>Monsieur Robert COHEN</b> , ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines (retraité)                                 |
| <b>Monsieur Raphaël COLONNA D'ISTRIA</b> , agent de maîtrise au Département de la Corse-du-Sud                                |
| <b>Monsieur Dominique FARELLACCI</b> , directeur territorial  |

Secrétariat de la commission : Bureau de l'environnement et de l'aménagement  
Préfecture de Corse, Préfecture de la Corse-du-Sud – Palais Lantivy – Cours Napoléon - 20188 Ajaccio cedex 9

|  |
|--|
| <b>Madame Catherine FERRARI</b> , consultante en droit immobilier  |
| <b>Madame Estelle FONTRIER</b> , ingénieur hydraulicienne à la mairie d'Ajaccio (direction Grands projets)   |
| <b>Monsieur André FREDIANI</b> , agent comptable (retraité)  |
| <b>Madame Marie-Livia LEONI</b> , consultante et formatrice indépendante (formations en qualité, environnement et développement durable) auprès d'entreprises et de collectivités.                     |
| <b>Madame Vanessa MARCHIONI</b> , gérante associée de la société Cors'Ecologie Conseil (spécialisée dans la gestion des déchets, la sécurité du transport de marchandises, des installations classées) |
| <b>Monsieur Philippe PERONNE</b> , administrateur en chef 1ère classe des affaires maritimes (retraité)  |
| <b>Monsieur Gilles ROPERS</b> , responsable d'un bureau indépendant de conseil, d'expertise et d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'eau et de l'assainissement                       |
| <b>Monsieur Christian REROLLE</b> , ingénieur principal territorial  |

**Article 2 :** La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse du Sud.

Fait à Ajaccio, le 27 novembre 2019

Le président de la commission



Bernard CHEMIN

*Voies et délais de recours : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de ce jour, date de sa publication au répertoire des actes administratifs de la préfecture de la Corse-du-Sud.*

Secrétariat de la commission : Bureau de l'environnement et de l'aménagement  
Préfecture de Corse, Préfecture de la Corse-du-Sud – Palais Lantivy – Cours Napoléon - 20188 Ajaccio cedex 9